

PROGRAMME

« Techniques et pratiques de la paie »

Objectifs

- Acquérir le vocabulaire spécifique à la paie
- Payer en conformité avec les obligations réglementaires et conventionnelles
- Maîtriser les assiettes des charges sociales et fiscales
- Déterminer les règles de calcul des cotisations sociales
- Réitérer les calculs des montants inscrits sur les bulletins de paie
- Sécuriser le solde de tout compte

Les actions de formation dispensées par GESTRH entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle. Elles concourent au maintien ou au développement des compétences du stagiaire et favorisent l'accès à l'emploi. L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un ou plusieurs objectifs. (Articles L.6133-1, L.6313-1, L.6313-3 du Code du travail).

Programme

1^{ère} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire brut**
 - *Les avantages en espèce et les avantages en nature*
 - ***La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT :***
 - Notion de mensualisation, de lissage, et distinction compteur temps et compteur paie
 - Les modes de rémunération du travail à temps plein : paiement des heures normales, des heures excédentaires et des heures supplémentaires
- Après-midi :
 - Les modes de rémunération du travail à temps partiel : paiement des heures normales, des heures excédentaires et des heures complémentaires
 - La rémunération des astreintes
 - La paie des salariés en forfait annuel en jours
- ***La rémunération des absences***
 - Le calcul de la retenue salariale pour absence : les seules méthodes validées par la jurisprudence
 - Les congés payés : règle du maintien de salaire ou du dixième
 - La maladie, l'accident du travail et la maternité : calculs des IJ de sécurité sociale et du complément de salaire (méthodes de calcul du salaire brut ou du salaire net), les techniques de la subrogation, l'alignement sur le net

2^{ème} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire net**
 - Les assiettes plafonnées : tranches A, B ou C, proratisation, réduction
 - La régularisation mensuelle progressive des assiettes plafonnées

- Après-midi :
 - Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non-cadres et cadres) (URSSAF, pôle emploi, AGIRC-ARRCO, ...)
 - Les bases CSG/CRDS et forfait social 8%
 - L'exonération partielle des heures supplémentaires et des heures complémentaires
 - La réduction Fillon

3^{ème} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire net à payer**
 - **Les retenues sur salaire net des :**
 - Acomptes : obligations, plafonds mensuels ou annuels
 - Avances : échéances, formalisation
 - Prêts : encadrement stricte, le rôle du CSE
 - **Le mécanisme de la saisie arrêt :**
 - Les 3 types de saisie
 - L'application du barème
 - L'ordre des priorités

Le solde de tout compte

- L'annualisation et le compte individuel de compensation (CIC) en cas de départ en cours d'année
- Après-midi :
 - Le préavis, les heures pour recherche d'emploi, l'indemnité compensatrice de congés payés
 - Les indemnités de départ (calcul, charges sociales et fiscales) :
 - L'indemnité de licenciement
 - Les indemnités de départ volontaire à la retraite de mise à la retraite
 - L'indemnité de rupture conventionnelle
 - L'indemnité de précarité des CDD
 - L'indemnité transactionnelle
 - Les documents obligatoires de fin de contrat de travail

Public concerné (1) :

Responsable paie et administration du personnel, gestionnaire paie.

Stagiaire : minimum 4 stagiaires / maximum 8 stagiaires

Intervenant : L'intervenant pressenti pour cette formation est un expert sélectionné par le cabinet GESTRH, spécialisé dans son domaine, justifiant d'une expérience opérationnelle de plusieurs années et de compétences pédagogiques reconnues. L'identité définitive du formateur est communiquée aux stagiaires avant le démarrage de la session, conformément aux exigences Qualiopi.

Modalités de déroulement :

- Date : *En cours (de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)*
- Durée : *3 jours (21 heures)*
- Lieu : *A déterminer*

Tarif : *470 € HT/jour, repas compris (en inter)
En cas d'intra, nous consulter.*

Pré-requis :

Pas de pré-requis

Méthodes et moyens Pédagogiques :

- Alternance de théorie et de pratique
- Echanges et discussions
- Exercices et cas pratiques

Modalités d'évaluation et validation des acquis :

- Questionnaire auto-évaluation du/de la stagiaire
- Questionnaire à choix multiples (QCM)
- Certificat de réalisation et attestation de fin de formation (objectifs, nature, durée de l'action et résultat de l'évaluation des acquis)
- Evaluation à chaud.

Modalités de suivi :

Feuille d'émargement

(1) GEST'RH est attentif au projet de formation de toute personne. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour l'analyse de l'adaptation des modalités de l'action de formation ainsi que pour connaître nos conditions d'accueil et d'accès.